

Festipon, le festival japonais en ligne pour les collégiens et les lycéens de France

Autorisation de cession de droits d'auteur et du droit à l'image

Le présent contrat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'élève participant et ses responsables légaux (s'il est mineur) acceptent, à titre gracieux, de céder à la Maison de la culture du Japon à Paris (101 bis, quai Jacques Chirac, 75015 PARIS ; ci-dessous « la MCJP ») les droits d'auteur sur l'œuvre qu'il a réalisée dans le cadre du projet pédagogique nommé « Festipon, le festival japonais en ligne pour les collégiens et les lycéens de France », ainsi que le droit d'utiliser l'image de l'élève résultant de sa participation à cet événement.

Remplissez uniquement le tableau qui vous concerne

Participant(e) majeur(e)/mineur(e) émancipé(e)	Participant(e) mineur(e)
Je, soussigné(e) (ci-dessous « le participant ») demeurant déclare être majeur(e) ou mineur(e) émancipé(e),	Je, soussigné(e) (père/mère/représentant légal) demeurant agissant en qualité de titulaire de l'autorité parentale de l'enfant participant (ci-dessous « le participant ») demeurant

O
U

- autorise à titre gracieux la MCJP à reproduire l'image du participant et à l'utiliser dans le cadre de Festipon, ou pour toute autre action de promotion qui utilise les œuvres ou les images réalisées dans le cadre de cette manifestation. La présente autorisation s'applique à tous supports (écrit, électronique et audio-visuel). La MCJP s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image du participant ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation de celui-ci.
- autorise à titre gracieux au profit de la MCJP la cession des droits d'auteur du participant sur son œuvre réalisée dans le cadre de Festipon ou pour toute autre action de promotion qui utilise l'œuvre dans le cadre de cette manifestation. Le droit d'exploitation de l'œuvre comprend le droit de reproduction par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour et sur tous formats de l'œuvre réalisés dans le cadre de l'évènement, ainsi que le droit de procéder à tout acte de reproduction dans le cadre de l'évènement.
- déclare que l'œuvre soumise par le participant dans le cadre de Festipon ne porte pas atteinte aux droits d'auteur d'un tiers.

La cession des droits est consentie pour une exploitation sur Internet sur le site officiel de Festipon et sur le compte Youtube de la MCJP, et pour une durée de trois ans (3 ans) à compter de la signature du présent contrat.

Fait à, le

Signature du participant (indispensable majeur ou mineur)



Signature du représentant légal si participant mineur

